

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/08/2024 - 11344 - 2013 B 00896 - 792 979 544 - A.T.M INDUSTRIE 84

SARL ATM INDUSTRIE 84

au capital de 80000 E
Siège social : 234 IMPASSE BEL OMBRE
84450 ST SATURNIN LES AVIGNON

RCS : 79297954400014

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 07/06/2024
--

L'an deux mille vingt-quatre,
le sept juin, à douze heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur
convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|--------------------|
| - Monsieur THOMAS FILAFERRO,
Propriétaire de | 499 parts sociales |
| - Madame MELINA FILAFERRO
Propriétaire de | 1 part sociale |

Soit un total : 500 parts.

Sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur THOMAS FILAFERRO préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses
décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

TF MF

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans-réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 36 839,30 Euros, de la manière suivante :

- Au compte "autres réserves", soit	36 839,30 €
.....	
Total	<u>36 839,30 €</u>

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1	0.00 €
N-2	0.00 €
N-3	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TF 

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'existence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

CINQUIÈME DÉCISION

L'assemblée générale approuve au gérant une rémunération annuelle nette, pour cet exercice, de 48 000 Euros, et attribue cette même rémunération pour le prochain exercice, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Les charges facultatives et obligatoires seront assumées par la société, en ce inclus la CSG non déductible.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur THOMAS FILAFERRO



Madame MELINA FILAFERRO





Conseil Ad'Oc

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE DU PAYS D'OC

CONSEIL AD'OC PACA
6 AVENUE VICTOR HUGO
13160 CHATEAURENARD
Tél : email : contact@conseiladoc.com

*Certifiés conformes
à l'original*

ATM INDUSTRIE 84

234 IMPASSE BEL OMBRE
84450 ST SATURNIN LES AVIGNON

APE : 2562B

SIRET : 79297954400014

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le : 31 décembre 2023

SOMMAIRE



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif
Bilan Passif
Compte de résultat synthétique
Compte de résultat synthétique

2

3

4

5

6

ANNEXE COMPTABLE

Annexe des comptes annuels

7

8

BILAN ACTIF



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			% de l'actif	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr.	Val. Nettes				
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles				7			7
Terrains							
Constructions							
Installations tech., matériel & outillages	118 332	92 346	25 986		26 729		
Autres immobilisations corporelles	22 310	19 433	2 877		1 746		
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières				1			1
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 500		4 500		4 500		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	145 142	111 779	33 363	8	32 976		8
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours				8			8
Matières premières et autres appro	33 957		33 957		33 562		
En-cours de production (biens et services)							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	259		259		195		
Créances				36			37
Créances clients et comptes rattachés	148 840		148 840		155 999		
Autres créances	5 476		5 476		2 989		
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	200 967		200 967	47	198 988		46
Charges constatées d'avance (3)	4 756		4 756	1	5 399		1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	394 255		394 255	92	397 133		92
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	539 397	111 779	427 618	100	430 108		100

BILAN PASSIF



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 80 000)	80 000	19	80 000	19
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		15		8
Réserve légale	8 000		8 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	55 838		27 780	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	36 839	9	28 058	7
SITUATION NETTE	180 677	42	143 838	33
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	180 677	42	143 838	33
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88 254	21	117 985	27
Emprunts et dettes financières diverses	35 226	8	56 265	13
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	85 742	20	71 893	17
Dettes fiscales et sociales	36 879	9	38 310	9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	840		1 818	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	246 941	58	286 271	67
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	427 618	100	430 108	100

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

ATM INDUSTRIE 84
 Adresse 234 IMPASSE BEL OMBRE
 84450 ST SATURNIN LES AVIGNON
 Activité (s) exercée (s) Mécanique industrielle N° Siret 79297954400014

TABLEAU DES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Postes	Méthodes d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	Frais d'acquisition
Incorporelles	☐ Charges ☒ Immobilisation
Corporelles	☐ Charges ☒ Immobilisation
Financières	☐ Charges ☒ Immobilisation
Amortissements des immobilisations corporelles	☒ Amortissement linéaire
Evaluation des stocks	☒ Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)
Engagements de retraite et indemnités assimilés	☒ Information en annexe

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, développ.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	110 119,08	8 213,03		118 332,11
Installations générales agencements divers	17 265,09			17 265,09
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 877,98	2 166,66		5 044,64
Total des immobilisations corporelles	130 262,15	10 379,69		140 641,84
Immobilisations financières	4 500,00			4 500,00
TOTAL GÉNÉRAL	134 762,15	10 379,69		145 141,84

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.		83 389,74	8 956,05		92 345,79
Inst. générales agenc. divers		16 600,27	664,82		17 265,09
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		1 796,55	371,54		2 168,09
Total des immobilisations corporelles		101 786,56	9 992,41		111 778,97
TOTAL GÉNÉRAL		101 786,56	9 992,41		111 778,97

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	4 500,00		4 500,00
Créances de l'actif circulant	154 315,93	154 315,93	
Charges constatées d'avance	4 755,99	4 755,99	
TOTAL GÉNÉRAL	163 571,92	159 071,92	4 500,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	88 254,29	30 106,29	58 148,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	85 741,78	85 741,78		
Autres dettes	72 945,20	72 945,20		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	246 941,27	188 793,27	58 148,00	

**ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat (s) de crédit-bail	114 725,00



CONSEIL AD'OC
Société d'Expertise Comptable
du Pays d'Oc

THOMAS HUEBER, Associé
Responsable du bureau PACA
Port. : 06.84.45.82.97

Marianne MAHOUX
Expert-Comptable inscrite au tableau de
l'Ordre de Montpellier & Marseille PACA
Commissaire aux Comptes

Tel. : 04 90 94 56 01 Fax. : 04 90 94 73 02
E-mail : marianne.mahoux@conseiladoc.com
thomas.hueber@conseiladoc.com

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
2 boulevard Limbert
84097 AVIGNON Cedex 9

Châteaurenard, le 25 juillet 2024

Objet : dépôt des comptes annuels

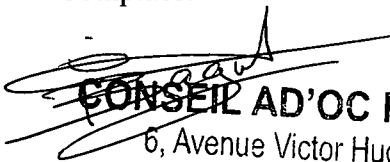
Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir sous pli en un exemplaire le dépôt des comptes annuels pour le client SARL ATM INDUSTRIE 84 dont l'exercice clôture au 31/12/2023, accompagné d'un chèque de 44.50 €.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabelle BAGNOL
Comptable


CONSEIL AD'OC PACA
6, Avenue Victor Hugo
13160 CHATEAURENARD
Tél : 04.90.94.56.01
Fax : 04.90.94.73.02
RCS : 352 523 674 - APE : 6920Z
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de la région Marseille-Aix